

Commune de Mellionec
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt mars, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le douze mars deux mil quinze s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, LE BOULCH, LE FUR
M. LE CAM, KING, LE NEÛN, ROLAND

Absents: Mme FALHER, Mr EDY, Mr DANION

Procuration: Mme FALHER a donné procuration à Mme LE BOULCH
Mr EDY a donné procuration à Mr LE NEÛN

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÛN

Date d'affichage : 30/03/2015

ORDRE DU JOUR

- *Adhésion 2015 à l'association Bruded*
- *Participation 2015 au fonds d'aide aux jeunes du Conseil Général*
- *Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADAC 22 pour les aménagements de sécurité route des écoles*
- *Comptes de gestion 2014*
- *Comptes administratifs 2014*
- *Principales orientations du budget primitif 2015*
- *Soutien aux activités de l'association Ty Films : participation à un contrat d'objectifs et de moyens*
- *Questions diverses*

DELIBERATIONS

1-ADHESION 2015 A L'ASSOCIATION BRUDED

Mme le Maire rappelle que l'adhésion à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un Développement Durable) est valable pour l'année civile en cours, et soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que l'association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Mme le Maire donne lecture au conseil Municipal de la charte d'adhésion à

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

l'association :

- Face aux grandes questions de société qui se posent à nous, soucieux du bien public et de notre avenir commun,
- conscients que le développement durable est un concept complexe qui reste à construire au quotidien et, à concrétiser à l'aide d'expériences et de réalisations adaptées à nos territoires,
- convaincus qu'en partageant leurs connaissances et leurs savoir-faire, les communes d'un réseau gagneront en efficacité, en reconnaissance et en énergie pour affronter ces nouvelles pratiques
- quelques élus de petites communes pionnières ont fondé l'association Bruded en 2005 sur les principes suivants :

En adhérant à Bruded, chaque collectivité s'engage à :

- Participer activement et autant que possible à la vie du réseau, dans un esprit d'ouverture et de solidarité
- S'appuyer sur le réseau (visites, rencontres et ateliers organisés par l'association, contacts directs avec les autres adhérents, accompagnement des chargés de développement) pour mettre en perspective ses projets au regard des critères de développement durable.
- Innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées aux enjeux de nos territoires.
- Partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

De son côté , Bruded, s'engage à :

- Mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet...) pour faciliter le partage d'expérience entre collectivités.
- Accompagner les communes les sollicitant pour suivre un projet ou une démarche.
- Promouvoir et valoriser leurs réalisations.
- Mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De renouveler pour 2015 son adhésion à l'association "Bretagne Rurale et rUrbaine pour un Développement Durable"
- de verser 0,25€ x 430 hab (population totale INSEE 2015) soit 107.5 € à l'association pour adhésion.

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

2-PARTICIPATION 2015 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES DU CONSEIL GENERAL

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général du 11 février courant au sujet du fond d'aide aux jeunes, sollicitant la participation de la Commune dans un contexte de crise économique qui nécessite une solidarité accrue en faveur des jeunes les plus en difficulté du département.

Ce fonds est destiné à l'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans par le biais des missions locales dans les domaines du logement, de la formation, de la santé ou encore de la mobilité. Les interventions du fonds d'aide aux jeunes prennent la forme d'un secours temporaire urgent, d'une aide financière pour réaliser un projet d'insertion ou encore d'actions d'accompagnement individuelles ou collectives. Chaque collectivité locale, sur le principe du volontariat peut contribuer à son financement.

- pour mémoire contribution 2014 : 148.40€ soit 0.35€/hab

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de contribuer au financement du Fonds d'aide aux jeunes à hauteur de 150.50 € soit 0.35€ par habitant.

3- CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ADAC22 POUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTE DES ECOLES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente à l'Agence Départementale d'Appui au Collectivités des Côtes d'Armor depuis sa création fin 2012 (délibération n°4 du 25/10/2012) et verse à ce titre une contribution financière annuelle de fonctionnement de 337.35€ correspondant à 24h d'étude potentielles. L'agence a été créée afin de pallier à la disparition des missions ATESAT assurées auparavant par les services de la DDTM qui offrait notamment aux petites communes des prestations de maîtrise d'œuvre à coût modique. C'est dans ce même esprit que l'ADAC a été créée et les statuts adoptés le 20 décembre 2013. Les statuts prévoient donc une contribution des collectivités en paiement de prestations spécifiques de type AMO (assistante à maîtrise d'ouvrage). Suite au passage d'un technicien de l'Agence, concernant l'opération aménagements de sécurité route des écoles, cette contribution est estimée à 525€ pour 12h d'étude estimée, celle-ci entrant dans le forfait de 24h, aucun surcoût ne devrait être facturé à la commune.

Mme le Maire rappelle que le problème de vitesse excessive persiste route des écoles et expose au Conseil Municipal que suite aux mesures de vitesse réalisées du 23 au 29 juin 2013 et l'établissement d'un schéma de principe proposé par les services de la DDTM dans le cadre de leur mission de conseil, il est souhaitable de poursuivre l'opération avec les services de l'ADAC22. Un technicien s'est donc rendu sur place le 22 janvier,

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

a rédigé un compte rendu de réunion et se tient prêt à préparer le dossier dès signature du contrat d'AMO. Il est à noter que le technicien a également pris connaissance de 2 autres aménagements des espaces publics et de voirie qu'il conviendrait de réaliser à l'avenir , à savoir la place de l'église et le carrefour de la Mairie, mais ceux ci ne sont pas concernés par le présent programme.

Mme le maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat ainsi que de son annexe estimative détaillant le contenu de la mission estimée à 12 heures de travail. L'ADAC propose donc une assistance complète à la phase projet :

- étude et avis technique (opportunité, faisabilité, proposition d'aménagements et estimation sommaire)
- études et programmation (programme et cahier des charges de l'opération pour la maîtrise d'œuvre, budget prévisionnel de l'opération, dossier de demande de subventions)
- préparation de la consultation (DCE pour le maître d'œuvre)
- assistance à la consultation et au lancement de l'opération (ouverture des plis, analyse des offres)
- assistance lors de l'exécution du marché (réunions de chantier, suivi des paiements...)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal

- Autorise Mme le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit de la commune de Mellionec concernant l'opération aménagement de sécurité route des écoles.

4- COMPTES DE GESTION 2014

Mme le Maire donne lecture au conseil Municipal des pages « exécution budgétaire » du compte de gestion 2014 du budget principal ainsi que des comptes de gestion des budgets annexes assainissement et lotissement.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2014 pour le budget PRINCIPAL se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	268 286 €	223 644.29 €	318 738 €	317 579.69 €	541 223.98 €
DEPENSES	258 050 €	142 553.19 €	318 738 €	266 720.81 €	409 274 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		Excédent 81 091.10 €		Excédent 50 858.88 €	Excédent de 131 949.98 €

Commune de Mellionec
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Les résultats budgétaires de l'exercice 2014 pour le budget ASSAINISSEMENT se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	30 587 €	9 694.44 €	20 954 €	17 924.92 €	27 619.36 €
DEPENSES	11 554 €	11 426.74 €	20 954 €	14 152.26 €	25 579 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		Déficit 1 732.30 €		Excédent 3 772.66 €	Excédent de 2 040.36 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2014 pour le budget LOTISSEMENT se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	4 964 €	4 963.24 €	4 964 €	1 533.87 €	6 497.11 €
DEPENSES	4 964 €	0 €	4 965 €	4 963.24 €	4 963.24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		Excédent 4 963.24 €		Déficit 3 429.37 €	Excédent de 1 533.87 €

Après avoir écouté la présentation des Comptes de gestion 2014 dressés par Monsieur MEVEL, Receveur municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion des Budgets commune, assainissement et lotissement.

5- COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Mme le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Après avoir écouté la présentation des Comptes administratifs 2014, et sous la présidence de Mr Eric LE CAM, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et Lotissement.

BUDGET COMMUNE	REPORT 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2014
FONCTIONNEMENT	82 615.74 €	82 615.74 €	50 858.88 €	50 858.88 €
INVESTISSEMENT	-97 539.02 €	0,00 €	81 091.10 €	-16 447.92 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	REPORT 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2014
FONCTIONNEMENT	-861.60 €	0,00 €	3 772.66 €	2 911.06 €
INVESTISSEMENT	16 393.58 €	0.00 €	- 1 732.30 €	14 661.28 €

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

BUDGET LOTISSEMENT	REPORT 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2014
FONCTIONNEMENT	82.49 €	0,00 €	-3 429.37 €	- 3 346.88 €
INVESTISSEMENT	-4 963.24€	0.00 €	4 963.24 €	0 €

6- SOUTIEN AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION TY FILMS :PARTICIPATION A UN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que l'association Ty films sollicite le soutien moral et matériel de la commune sous la forme d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2015-2017 en partenariat avec le département des Côtes d'Armor et de la région Bretagne.

Mme le Maire rappelle que Mellionec a toujours connu une vie associative très forte, il y a en 2015 pas moins de 15 associations dont 2 qui emploient des personnes. Ty Films, association créée en 2005 et animée par des habitants de Mellionec, prend une place importante dans ce tissu :

- Une place d'animateur culturel avec en premier lieu les "Rencontres du film documentaire", mais aussi avec sa vocation d'"Éducation à l'image" et les activités qui en découlent : vidéothèque, projections nomades, actions en milieu scolaire.
- Une attractivité importante pour les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, en permettant à des auteurs-réalisateurs de venir ponctuellement travailler et donc séjourner sur la commune, voire même de s'y installer durablement : la commune de Mellionec compte aujourd'hui 6 auteurs-réalisateurs parmi ses habitants.
- Une retombée économique substantielle par les emplois créés (permanents ou intermittents), les personnes accueillies en résidence, (professionnels et stagiaires) et plus globalement par l'activité engendrée.

Aujourd'hui, force est de constater, que Ty Films occupe une place non négligeable dans la vie de la commune. Son développement à venir laisse prévoir une confirmation de cet ancrage.

Dans ce contexte, Mme le Maire propose d'accompagner l'association dans cette évolution en s'engageant dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens proposé par la Région Bretagne.

Le budget communal ne permet pas à l'heure actuelle un soutien financier pouvant aider Ty Films de manière significative. Mais la commune peut, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, accompagner ce développement par la mise à disposition de moyens matériels ou humains, et par la prise en compte des besoins de l'association dans les programmes d'aménagement du bourg, développés par Mellionec.

Commune de Mellionnec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens, outre la subvention annuelle (au même titre que toutes les associations locales), la commune peut s'engager à intervenir concrètement sur trois niveaux :

- Engagements du personnel communal lors des manifestations organisées par Ty Films et mise à disposition de certains locaux communaux (salle de réunion, terrain et boulodrome) avec prise en charge des coûts directs (eau, électricité).
- Relais de communication via le site internet de la commune pour un affichage de l'évènementiel liés aux activités de Ty Films.
- Dans le cadre d'une étude menée par l'EPF (Etablissement Public Foncier) de Bretagne, la commune de Mellionnec prévoit d'investir environ 40 000 € afin de se doter d'un outil lui permettant de recenser l'habitat et les zones constructibles. Cette étude donnera aussi les moyens à la commune d'engager concrètement des démarches auprès des propriétaires afin de permettre la cession des biens à des personnes désireuses de s'installer. Les besoins de Ty Films en matière immobilière sont connus et feront partie d'un des axes de recherche de cette étude. Mais au-delà, l'activité de l'association attirant des personnes désireuses de s'installer sur place (ponctuellement ou plus durablement), cette question pourra être prise en compte afin d'offrir à terme des possibilités de logements locatifs ou en propriété.

L'engagement de Mellionnec dans ce Contrat d'Objectifs et de Moyens va donc plus loin qu'un simple accord de principe. La commune, avec ses moyens, accompagne et accompagnera Ty Films dans son développement, pariant que ses activités seront un des piliers du développement de Mellionnec et du Centre Ouest Bretagne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 9 voix pour et une abstention :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 avec l'association Ty films, le Conseil général des Côtes d'Armor, et la région Bretagne.
- Décide l'engagement de Mellionnec dans ce Contrat d'Objectifs et de Moyens au delà d'un simple accord de principe. La commune, avec ses moyens, accompagne et accompagnera Ty Films dans son développement, pariant que ses activités seront un des piliers du développement de Mellionnec et du Centre Ouest Bretagne.